

1^{er} Août. — Le chancelier a fait connaître à l'intendant son opinion sur la confrérie. Il témoigne ses regrets de ce qu'une affaire, si peu importante en elle-même, ait suscité de si vives querelles. Dans le fond, il donne droit à Messieurs de la Cour des Monnayes. Quant à la forme, il met le tort des deux côtés, blâmant le corps de ville d'avoir approuvé la nomination, sans avoir obligé les électeurs à faire toutes les démarches préalables d'honnêteté et de bienséance, et s'affligeant d'avoir lu dans le Mémoire si peu de ménagement pour un corps honoré de la protection du roi, et des inculpations grossières et invraisemblables. Le chancelier propose de laisser subsister la confrérie qui est ancienne et chère aux Lyonnais, et d'annoncer que l'on est libré d'accepter ou de refuser les fonctions de courrier, et qu'on ne saurait y contraindre aucun citoyen. Il invite les quatre officiers nommés à donner aux Cordeliers non pas la somme de 800 livres, mais telle indemnité qu'ils jugeront convenable. La Cour s'est conformée à ce conseil, en donnant deux quintaux de cire blanche. Ainsi s'est terminée cette singulière discussion.

16 Décembre. — Le Consulat pose la première pierre de la boucherie des Terreaux, sur l'invitation de Messieurs du bureau de la Charité, qui avaient acquis cette propriété de la ville, après l'incendie. La ville achète l'île Mogniat pour la joindre au continent en reculant le confluent des deux fleuves, et y construire des entrepôts et des maisons, le prix de l'acquisition est de vingt mille livres pour le sieur Mogniat, et quatre mille livres pour le capital d'une rente foncière de deux cents livres, dûe au chapitre d'Ainay.

1736.

Février. — Jour du Mardi-Gras, les bouchers courrent l'agneau sur la place Louis-le-Grand, fête qui avait été interrompue.

7 Mai. — Mort de Jean-Joseph Leclerc, de la congrégation de Saint-Sulpice, établie à Saint-Irénée ; fils du célèbre graveur Leclerc, et prêtre d'un grand mérite.

16. — Naufrage de la barquette de Vienne, vis-à-vis la Quarantaine ; sur quarante personnes, il n'y en a que six de sauvées.